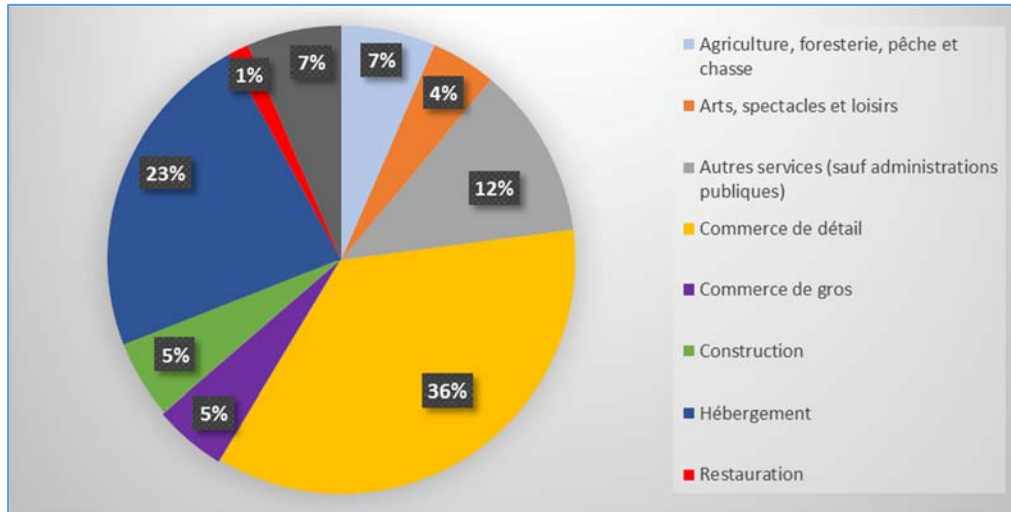


**COVID-19 – PROGRAMME D’AIDE D’URGENCE AUX PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES : L’ENSEMBLE DES DEMANDES ANALYSÉ ET
L’ENVELOPPE FINANCIÈRE ENTIÈREMENT DISTRIBUÉE DANS CHARLEVOIX-EST**

Clermont, le 4 mai 2020 – La MRC de Charlevoix-Est annonce que la somme de 764 345 \$ que lui a accordée le gouvernement du Québec dans le cadre de son programme d’Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) est à ce jour entièrement distribuée à 25 entreprises de la région, pour une aide moyenne de 30 574 \$ par entreprise (l’aide variant entre 7 000 \$ et 50 000 \$).

La répartition de l’aide totale accordée apparaît dans le diagramme et le tableau suivants, par secteur d’activité :



| Secteur d'activité | Montant | % |
|--|------------|------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 50 000 \$ | 7 % |
| Arts, spectacles et loisirs | 34 500 \$ | 5 % |
| Autres services (sauf administrations publiques) | 90 820 \$ | 12 % |
| Commerce de détail | 273 153 \$ | 36 % |
| Commerce de gros | 38 255 \$ | 5 % |
| Construction | 41 000 \$ | 5 % |

| Secteur d'activité | Montant | % |
|----------------------|-------------------|--------------|
| Hébergement | 175 604 \$ | 23 % |
| Restauration | 11 013 \$ | 1 % |
| Transport par camion | 50 000 \$ | 7 % |
| Total | 764 345 \$ | 100 % |

Le comité d'investissement commun de la MRC, que le conseil des maires a nommé et doté d'un pouvoir décisionnel dans l'octroi des prêts, s'est réuni à nouveau vendredi dernier pour accorder 4 nouveaux prêts, s'ajoutant aux 21 déjà accordés la semaine dernière dans le cadre du même fonds d'urgence.

« Avant d'être soumise au comité d'investissement commun de la MRC, chaque demande a fait l'objet d'un traitement rigoureux par l'analyste financière de la MRC, laquelle s'est basée sur différents critères, dont la situation financière de l'entreprise et son potentiel de viabilité », a mentionné le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, M. Sylvain Tremblay.

« Comme son nom l'indique, il s'agit d'un fonds d'urgence servant à aider nos entreprises qui se retrouvent en situation d'urgence, d'où l'urgence d'agir », a ajouté M. Tremblay.

Le préfet a par ailleurs confirmé qu'une demande avait été faite auprès de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, et vice-première ministre, M^{me} Geneviève Guilbault, il y a plus d'une semaine pour l'octroi d'une seconde enveloppe, du même montant, demande que le préfet a réitérée lors d'une conférence téléphonique avec M^{me} Guilbault, le 30 avril dernier.

Le programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$, et ce, en complément avec les aides fédérales.

Pour plus de détails sur ce programme ou pour connaître les possibilités d'accès à d'autres programmes, les entreprises sont invitées à se manifester auprès de la MRC en écrivant à infofinancement@mrccharlevoixest.ca ou en appelant un agent de développement économique au 418 439-3947, option 3.

- 30 -

Source :
Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :
Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca